2e édition • Juillet 1985

Répertoire des programmes d'aide aux entreprises de communication

Québec

-6715/

2e édition • Juillet 1985

Répertoire des programmes d'aide aux entreprises de communication

Gouvernement du Québec
Ministère des Communications
Direction de la planification
et de la recherche

Édition réalisée à la
Direction des communications du
Ministère des Communications du Québec

Dépôt légal: 3e trimestre 1985
Bibliothèque nationale du Québec
ISBN 2-550-12365-4
© Gouvernement du Québec, 1985

AVANT-PROPOS

La présente édition de cet ouvrage, la deuxième, est une mise à jour du Répertoire des programmes d'aide aux entreprises de communications que le ministère des Communications a publié en avril 1984. Très peu de changements ont été apportés cette année à ce répertoire. Toutefois l'ajout le plus important est sans contredit l'entente auxiliaire Canada-Québec sur le développement des entreprises de communications. Cette entente se traduit par des obligations financières totalisant 40 millions de dollars partageables également entre les gouvernements québécois et fédéral et ce, jusqu'en 1990.

Comme les informations sur les programmes ont été recueillies en juin 1985, il se peut que durant l'année, les priorités gouvernementales changent ou que les budgets soient épuisés. Il est donc prudent de se renseigner sur la situation exacte de chaque programme avant de présenter une demande d'assistance quelconque.

Nous espérons que cette nouvelle édition du répertoire facilitera les recherches et permettra aux entreprises oeuvrant dans le secteur des communications de tirer profit des programmes qui leur sont offerts.

TABLE DES MATIÈRES

Page

AVANT-PROPOS 3

COMMENT UTILISER CE RÉPERTOIRE 7

RENSEIGNEMENTS 8

SECTION 1: INVENTAIRE DES PROGRAMMES D'AIDE 9

1.1 Programmes spécifiques au secteur des communications 11

1.2 Programmes concernant les idées novatrices et la recherche et développement (produits et procédés) 20

1.3 Programmes concernant le financement à l'investissement et à la production (implantation d'usines, modernisation et agrandissement, etc.) 38

1.4 Programmes concernant la commercialisation (marchés intérieur et extérieur) 57

1.5 Programmes concernant la gestion et la main-d'oeuvre (création d'emplois, formation, etc.) 71

SECTION 2: ENTENTE AUXILIAIRE CANADA-QUÉBEC SUR LE DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES DE COMMUNICATION 89

SECTION 3: COORDONNÉES DES PRINCIPAUX ORGANISMES DISPENSATEURS D'AIDE 103

BIBLIOGRAPHIE 117

COMMENT UTILISER CE RÉPERTOIRE

Afin de faciliter la consultation de ce répertoire et de permettre au lecteur d'avoir rapidement accès à l'information, nous avons subdivisé la nomenclature des programmes selon les catégories suivantes (section 1):

1.1 Programmes spécifiques au secteur des communications

1.2 Programmes concernant les idées novatrices et la recherche et développement (produits et procédés)

1.3 Programmes concernant le financement à l'investissement et à la production (implantation d'usines, modernisation et agrandissement, etc.)

1.4 Programmes concernant la commercialisation (marchés intérieur et extérieur)

1.5 Programmes concernant la gestion et la main-d'oeuvre (création d'emplois, formation, etc.).

Nous avons également rédigé une section relative à l'entente auxiliaire Canada-Québec sur le développement des entreprises de communications dans laquelle nous présentons, entre autres, les critères d'admissibilité des projets aux différents programmes de l'entente et les critères de sélection des projets (section 2).

Nous avons essayé de fournir, avec le plus d'exactitude possible, les renseignements pertinents sur les programmes d'aide gouvernementale aux entreprises du secteur des communications. Si le lecteur désire obtenir de plus amples informations sur ces programmes, il pourra s'adresser directement aux ministères et/ou aux organismes dispensateurs dont les coordonnées apparaissent à la section 3.

RENSEIGNEMENTS

Si vous avez des commentaires ou des suggestions qui peuvent améliorer le contenu de ce répertoire, vous pouvez les adresser à:

Richard David
Direction de la planification et
de la recherche
Ministère des Communications
580, Grande-Allée Est, suite 440
Québec (Québec)
G1R 2K2
Tél: (418) 643-1903

Le ministère des Communications prévoit éventuellement produire une version électronique de ce répertoire. Nous vous aviserons de la façon d'accéder à ce nouvel outil de référence.

SECTION 1

INVENTAIRE DES PROGRAMMES D'AIDE

1.1 PROGRAMMES SPÉCIFIQUES AU SECTEUR DES COMMUNICATIONS

Liste des programmes

PROGRAMME	RESPONSABLE
P.A.M.E.C. (Programme d'aide au développement des médias communautaires)	Ministère des Communications du Québec
P.O.D.I.U.M. (Programme d'aide aux organismes de défense des intérêts des usagers des moyens de communications)	Ministère des Communications du Québec
AIDE A LA RECHERCHE APPLIQUÉE EN COMMUNICATION	Ministère des Communications du Québec
AIDE A L'INFORMATISATION DES ENTREPRISES DE COMMUNICATION	Ministère des Communications du Québec
S.O.D.I.C.C. (Société de développement des industries de la culture et des communications)	S.O.D.I.C.C.

NOM DU PROGRAMME:

P.A.M.E.C.

(Programme d'aide au développement des médias communautaires

et

P.A.M.E.C. en milieu autochtone)

Organisme responsable:

Ministère des Communications du Québec

Objectifs du programme:

Favoriser le développement d'entreprises communautaires dans le domaine de la radio, de la télévision et de la presse écrite. Ce programme a un volet particulier concernant le développement des médias communautaires en milieu autochtone.

Forme d'aide:

Aide financière

Admissibilité:

Organismes communautaires de radio, de télévision et de presse écrite.

NOM DU PROGRAMME:

P.O.D.I.U.M.

(Programme d'aide aux organismes de défense des intérêts des usagers des moyens de communication)

Organisme responsable:

Ministère des Communications du Québec

Objectifs du programme:

Favoriser le développement de regroupements d'usagers des moyens de communication.

Forme d'aide:

Aide financière

Admissibilité:

Conseils régionaux de communications

NOM DU PROGRAMME:

AIDE A LA RECHERCHE APPLIQUÉE EN COMMUNICATION

Organisme responsable:

Ministère des Communications du Québec

Objectifs du programme:

Accroître le développement et l'application des technologies nouvelles dans le secteur des communications.

Forme d'aide:

Subvention pouvant atteindre 50% du montant des dépenses admissibles jusqu'à un maximum de 500 000 $ par organisme ou par projet.

Admissibilité

Corporations, sociétés ou individus présentant un projet spécifique de recherche appliquée, relevant du domaine des communications. Les projets d'une université sont admissibles si celle-ci est associée à une entreprise.

Remarques particulières

Chaque projet de recherche doit impliquer des investissements globaux d'au moins 50 000 $, ce montant incluant la subvention accordée.

NOM DU PROGRAMME:

AIDE A L'INFORMATISATION DES ENTREPRISES DE COMMUNICATION

Organisme responsable:

Ministère des Communications du Québec

Objectifs du programme:

Accroître la productivité des entreprises, la qualité des services offerts et la capacité de soutenir la concurrence.

Forme d'aide:

Volet 1: Accès à l'expertise conseil

Volet 1: Subvention maximum de 50% du montant des dépenses admissibles jusqu'à un maximum de 25 000 $ par projet.

Volet 2: Acquisition d'équipement informatique ou de logiciels et développement de banques de données

Volet 2: Subvention maximum de 50% du montant des dépenses admissibles sans toutefois dépasser 50 000 $ par projet.

Admissibilité:

- Être une entreprise ou une association oeuvrant dans les secteurs presse écrite, télévision, radio, câblodistribution, télécommunications, télématique, information électronique, publicité, informatique et nouveaux services.

- Avoir sa principale place d'affaires au Québec et être sous contrôle majoritairement québécois.

- Être en opération au moment de la demande d'aide.

Remarques particulières:

Toute subvention aux fins d'aide à l'informatisation des entreprises consentie par le gouvernement fédéral ou par un autre ministère ou organisme du gouvernement du Québec devra être déduite du montant alloué en vertu de ce programme.

NOM DU PROGRAMME:

S.O.D.I.C.C.

(Société de développement des industries de la culture et des communications)

Organisme responsable:

S.O.D.I.C.C.

Objectifs du programme

Favoriser la création et le développement des entreprises ou le regroupement d'entreprises de production, de diffusion, de commercialisation ou de promotion des biens culturels et des services de communication.

Forme d'aide:

Capital-actions, prêt participant, prêt et garantie de prêt.

Admissibilité:

Les entreprises, sous contrôle québécois, des secteurs culturels (livre, disque, art d'interprétation, audio-visuel, etc.) et de service de communication (radio, télévision, câblodistribution, journaux, logiciels, etc.) qui satisfont à certains critères d'ordre financier et économique.

Remarques particulières:

La S.O.D.I.C.C. a identifié, pour 1985-1986, six domaines prioritaires d'intervention pour lesquels des conditions financières privilégiées seront disponibles, soit:

1. exportation de spectacle;
2. soutien aux événements majeurs (festivals, salons, etc);
3. production et exportation de contenus audiovisuels;
4. le développement du logiciel;
5. le patrimoine immobilier;
6. la comédie musicale.

1.2 PROGRAMMES CONCERNANT LES IDÉES NOVATRICES ET LA RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT (PRODUITS ET PROCÉDÉS)

Liste des programmes

PROGRAMME	RESPONSABLE
P.D.I.R. (Programme de développement industriel et régional)	Ministère de l'Expansion industrielle régionale du Canada
P.D.I.C. (Programme de développement industriel et commercial)	Office canadien pour un renouveau industriel (OCRI)
P.A.R.I. (Programme d'aide à la recherche industrielle)	Conseil national de recherches du Canada (CNRC)
P.P.I.L. (Programme des projets "Industries-Laboratoires")	Conseil national de recherches du Canada (CNRC)
C.R.I.Q. (Centre de recherche industrielle du Québec)	C.R.I.Q.
PROGRAMME D'AIDE AUX ACTIVITÉS DE RECHERCHE ET D'INNOVATION	Société de développement industriel du Québec (S.D.I.)
A.Q.V.I.R. (Agence québécoise de valorisation industrielle de la recherche)	A.Q.V.I.R.
AMORTISSEMENTS DIRECTS	Revenu Canada Ministère du Revenu du Québec
ALLOCATION ADDITIONNELLE	Revenu Canada
CRÉDIT D'IMPOT A L'INVESTISSEMENT	Revenu Canada
PROPOSITIONS SPONTANÉES	Ministère des Approvisionnements et Services du Canada

NOM DU PROGRAMME:

P.D.I.R.

(Programme de développement industriel et régional)

Organisme responsable:

Ministère de l'Expansion industrielle régionale

Objectifs du programme:

Accorder une aide directe aux industries de toutes les régions selon le cycle de mise au point d'un produit ou de l'expansion d'une société, en tenant compte des disparités régionales.

Forme d'aide:

- Subventions;
- contributions remboursables;
- prêts participatifs;
- garanties de prêts.

Admissibilité:

Particuliers, associations, sociétés de personnes, coopératives, organismes sans but lucratif.

NOM DU PROGRAMME:

P.D.I.C.

(Programme de développement industriel et commercial)

- contribution pour études (élaboration de projets d'innovation)
- contribution pour des projets d'innovation

Organisme responsable:

OCRI (Office canadien pour un renouveau industriel)

Objectifs du programme:

Favoriser le renforcement et la diversification de la structure économique de régions largement dépendantes des industries du textile, du vêtement et de la chaussure.

Forme d'aide:

75% des frais d'experts-conseil, contributions, prêts directs, assurance-prêts; 75% des coûts d'un projet de recherche pour des produits et/ou des procédés nouveaux ou améliorés.

Admissibilité:

Entreprises de fabrication et de transformation et entreprises qui exercent "certaines activités commerciales"

Remarques particulières:

- Zones désignées seulement [Mauricie (Trois-Rivières, Cap-de-la-Madeleine, Grand-Mère, Shawinigan), Bois-Francs (Drummondville, Victoriaville, Princeville et Plessisville), Cantons de l'Est (Sherbrooke, Magog) et Valleyfield]
- Fin du programme prévue en 1986.

NOM DU PROGRAMME:

P.A.R.I.

(Programme d'aide à la recherche industrielle)

(Divisé en 6 volets):

Organisme responsable

Conseil national de recherches du Canada (CNRC) conjointement avec le Centre de recherche industrielle du Québec (CRIQ)

Objectifs du programme:

Encourager l'industrie canadienne à exécuter des travaux de R et D.

1. PARI-C

Objectifs du volet:

Dispenser des services consultatifs aux entreprises admissibles.

Forme d'aide:

Renseignements et conseils sur les procédés et techniques de génie industriel et les techniques de production.

Admissibilité:

Toutes les compagnies légalement constituées au Canada.

2. PARI-F

Objectifs du volet:

Venir en aide aux entreprises (petites ou moyennes) aux prises avec des problèmes de nature technique.

Forme d'aide:

Bibliothèque technique.

Admissibilité:

Toutes les entreprises légalement constituées au Canada.

3. PARI-H

Objectifs du volet:

Aider à résoudre des problèmes relatifs à la production, à la fabrication, à la conception, au contrôle de la qualité et à l'aménagement d'installations.

Forme d'aide et durée:

85% du salaire des étudiants d'universités et de collèges techniques employés pour résoudre les problèmes.

Cette aide ne doit normalement pas dépasser une période de 4 mois pour un projet donné.

Admissibilité:

Toutes les entreprises légalement constituées au Canada (principalement les entreprises manufacturières) ne comptant pas plus de 200 employés.

4. PARI-L

Objectifs du volet:

Assurer les services de laboratoires de recherche, d'instituts ou d'experts-conseil compétents.

Forme d'aide:

Pouvant atteindre 4 000 $. Le coût du projet peut aller jusqu'à 10 000 $.

Admissibilité:

Les entreprises ne comptant pas plus de 200 employés.

5. PARI-M

Objectifs du volet:

Encourager les petites entreprises à résoudre des problèmes techniques particuliers avec leur propre personnel et/ou avec l'aide d'un organisme de recherche sélectionné.

Forme d'aide et durée:

Salaires et avantages sociaux. 30 000 $ par projet. Durée maximale: 12 mois.

Admissibilité:

Les entreprises manufacturières ne comptant pas plus de 200 employés.

6. PARI-P

Objectifs du volet:

Appuyer l'industrie en ce qui concerne les projets de recherche appliquée.

Forme d'aide et durée:

Salaire du personnel scientifique et technique et des chercheurs universitaires. Durée maximale: 2 à 3 ans.

Admissibilité:

Entreprises incorporées au Canada ne comptant pas plus de 200 employés.

NOM DU PROGRAMME:

P.P.I.L.
(Programme des projets "Industries-Laboratoires")

Organisme responsable:

Conseil national de recherches du Canada

Objectifs du programme:

Aider les compagnies canadiennes à entreprendre des projets tirant parti, sous forme de transfert de technologie, des connaissances et des ressources scientifiques et techniques offertes par les laboratoires du gouvernement.

Forme d'aide:

Aide financière, scientifique et technique pour des projets allant du stade de la conception jusqu'à celui de la mise au point d'un prototype ou de la construction d'une usine pilote.

Admissibilité:

Entreprises établies au Canada.

NOM DU PROGRAMME:

C.R.I.Q.

(Centre de recherche industrielle du Québec)

Organisme responsable:

C.R.I.Q.

Objectifs du programme:

Développer de nouvelles technologies et de nouveaux produits.

Forme d'aide:

Support technique au niveau de la production ou de la réalisation d'un produit.

Admissibilité:

Entreprises manufacturières du Québec.

NOM DU PROGRAMME:

Programme d'aide aux activités de recherche et d'innovation

Organisme responsable:

S.D.I. (Société de développement industriel)

Objectifs du programme:

Favoriser le développement des activités de recherche et d'innovation au Québec dans les secteurs manufacturiers ou tertiaire moteur.

Forme d'aide et durée:

Prêt pour une période maximale de 9 ans, sans intérêt durant la période de développement (maximum 5 ans). Exonération en cas d'échec. Maximum des prêts: Volet 1: 1 000 000 $* et volet II: 100 000 $.**

Admissibilité:

Volet I

Pour bénéficier d'une aide financière en vertu du volet 1, l'entreprise doit:

1. avoir effectué des ventes depuis au moins un an;
2. soumettre un projet d'au moins 50 000 $;
3. se classifier sous l'une des catégories suivantes:

---

* Ce montant peut être supérieur lorsque le projet est dans le domaine de la bureautique, de la micro-électronique, du logiciel ou des télécommunications.

** Peut être augmenté à 1 000 000 de dollars sur autorisation gouvernementale lorsque le projet présente un apport technique et économique exceptionnel pour l'industrie québécoise.

a) une entreprise manufacturière qui vend des produits de sa propre fabrication dans une proportion d'au moins 50% de son chiffre d'affaires ou pour un montant d'au moins 750 000 $;
b) une entreprise à but lucratif qui exploite un laboratoire de recherche;
c) une entreprise dont le montant des ventes et/ou des services annuels provenant de logiciels ou de progiciels conçus et développés au Québec représente au moins 30% de son chiffre d'affaires ou excède 500 000 $;
d) une entreprise qui exerce principalement des activités de conception et de design industriel.

Volet II

Si le requérant ne satisfait pas à un ou plusieurs critères d'admissibilité du volet I, il est alors considéré comme une entreprise qui met en valeur un nouveau bien, service ou procédé à titre d'inventeur ou d'innovateur.

1. Son avoir net doit représenter au moins 20 % du coût du projet.
2. Il doit obtenir, d'un organisme agréé par la S.D.I., un rapport démontrant que le projet présente de bonnes perspectives de succès technique et commercial.

Remarques particulières:

Des modifications sont en cours afin d'enlever le plafond d'aide d'un million en vertu du volet I pour les projets dans le domaine des télécommunications, de la bureautique, de la micro-électronique et du logiciel.

NOM DU PROGRAMME:

A.Q.V.I.R.
(Agence québécoise de valorisation industrielle de la recherche)

Organisme

A.Q.V.I.R.

Objectifs du programme:

Favoriser la réalisation d'un projet d'innovation technologique ou de mise en valeur de résultats de recherches scientifiques et techniques.

Forme d'aide:

- Prêt avec redevances: ne peut couvrir plus de 90% des dépenses admissibles;

- Subvention avec redevances: ne peut couvrir plus de 90% des dépenses admissibles. Seuls sont admissibles les inventeurs, chercheurs, équipes de chercheurs autonomes ou entreprises incorporées depuis moins de 3 ans dont le chiffre d'affaires n'excède pas 1 500 000 $;

- Garantie: ne peut couvrir plus de 75% des dépenses admissibles;

- Participation à des corporations ou sociétés: ne peut, sans l'autorisation du gouvernement, dépasser 49% du fond social de la corporation ou de la société.

Admissibilité:

- Un inventeur, un chercheur ou une équipe de chercheurs autonomes;

- un laboratoire, un centre ou un organisme de recherche universitaire, une université ou leur représentant;

- un laboratoire, un centre, un institut ou un organisme de recherche, privé ou public ou leur représentant;

- une société manufacturière ou commerciale ou un bureau de consultants;

- une corporation ou une société en commandite créée conformément aux articles 1871 et suivants du code civil.

NOM DU PROGRAMME:

AMORTISSEMENTS DIRECTS

Organismes responsables:

Revenu Canada
Ministère du Revenu du Québec

Objectifs du programme:

Favoriser la recherche scientifique au Canada (Québec).

Forme d'aide:

Déduction de 100% des dépenses courantes et d'immobilisation pour la recherche.

Admissibilité:

Contribuables (entreprises) canadiens effectuant de la R et D au Canada (Québec).

NOM DU PROGRAMME:

ALLOCATION ADDITIONNELLE

Organisme responsable:

Revenu Canada

Objectifs du programme:

Favoriser l'accroissement de la recherche scientifique au Canada.

Forme d'aide:

Déduction de 50% des dépenses effectuées durant l'année en recherche scientifique excédant la moyenne des 3 dernières années.

Admissibilité:

Sociétés faisant affaires au Canada.

Remarques particulières:

Cette mesure fiscale n'est plus applicable pour les dépenses effectuées après le 19 avril 1983. Toutefois, la déduction de 50% est applicable pour les dépenses engagées avant cette date en autant qu'il y ait eu entente écrite.

NOM DU PROGRAMME:

CRÉDIT D'IMPOT A L'INVESTISSEMENT

Organisme responsable:

Revenu Canada

Objectifs du programme:

Favoriser les régions touchées par les disparités économiques en réduisant le coût des recherches scientifiques.

Forme d'aide:

Crédit d'impôt de:

20% des dépenses en R et D;
30% des dépenses en R et D pour l'Atlantique et la Gaspésie;
35% des dépenses faites par des sociétés admissibles aux déductions accordées aux petites entreprises (DAPE);
maximum: 15 000 $ + 50% de l'impôt fédéral à payer au-delà de 15 000 $.

Admissibilité:

Contribuables ou sociétés privées de propriété canadienne.

Remarques particulières:

En ce qui concerne les dépenses effectuées après le 19 avril 1983, la notion de maximum disparaît.

NOM DU PROGRAMME:

PROPOSITIONS SPONTANÉES

Organisme responsable:

Approvisionnements et Services

Objectifs du programme:

Permettre au gouvernement fédéral de répondre rapidement à des propositions sérieuses et uniques provenant du secteur privé et venant appuyer les orientations scientifiques du gouvernement.

Forme d'aide:

Subventions de 50 000 $ à 2 000 000 $.

Admissibilité:

Entreprises en général.

1.3 PROGRAMMES CONCERNANT LE FINANCEMENT A L'INVESTISSEMENT ET A LA PRODUCTION (IMPLANTATION D'USINES, MODERNISATION ET AGRANDISSEMENT, ETC.)

Liste des programmes

PROGRAMME	RESPONSABLE
P.D.I.R. (Programme de développement industriel et régional)	Ministère de l'Expansion industrielle régionale du Canada
P.D.I.C. (Programme de développement industriel et commercial)	Office canadien pour un renouveau industriel (OCRI)
P.P.E. (Prêts aux petites entreprises)	Banques à charte
AIDE A L'INVESTISSEMENT MANUFACTURIER	Société de développement industriel du Québec (S.D.I.)
FINANCEMENT DES ENTREPRISES MANUFACTURIÈRES	Société de développement industriel du Québec (S.D.I.)
AIDE A L'INVESTISSEMENT POUR LES LABORATOIRES DE RECHERCHE	Société de développement industriel du Québec (S.D.I.)
PROGRAMME DE FINANCEMENT DES ENTREPRISES	Société de développement industriel du Québec (S.D.I.)
B.F.D. (Banque fédérale de développement)	B.F.D.
CRÉDIT D'IMPOT A L'INVESTISSEMENT	Revenu Canada
DÉDUCTION POUR AMORTISSEMENT ACCÉLÉRÉ	Revenu Canada et ministère du Revenu du Québec
D.A.P.E. (Déductions accordées aux petites entreprises)	Revenu Canada
DÉDUCTION A L'ÉGARD DES BÉNÉFICES DE FABRICATION ET DE TRANSFORMATION	Revenu Canada
ALLOCATION POUR STOCKS	Revenu Canada

NOM DU PROGRAMME:

P.D.I.R.

(Programme de développement industriel et régional)

Organisme responsable:

Ministère de l'Expansion industrielle régionale

Objectifs du programme:

Accorder une aide directe aux industries de toutes les régions, selon le cycle de mise au point d'un produit ou de l'expansion d'une société, en tenant compte des disparités régionales.

Forme d'aide:

- Subventions;
- contributions remboursables;
- prêts participatifs;
- garanties de prêts.

Admissibilité:

Particuliers, sociétés de personnes, coopératives, organismes sans but lucratif.

NOM DU PROGRAMME:

P.D.I.C.

(Programme de développement industriel et commercial)

Organisme responsable:

O.C.R.I. (Office canadien pour un renouveau industriel)

Objectifs du programme:

Favoriser le renforcement et la diversification de la structure économique de régions largement dépendantes des industries du textile, du vêtement et de la chaussure.

Forme d'aide:

- Contribution pour études (élaboration de projets de restructuration, de fusion, etc.)	75% des frais d'experts-conseils.
- Réalisation de projets d'immobilisation	50% des coûts en capital et en dépenses de préproduction reliées à des projets d'implantation de plus de 100 000 $. 50% des coûts directs de l'équipement et des bâtiments pour un investissement inférieur à 100 000 $.
- Prêts directs	1 500 000 $ pour fusion ou achat d'entreprises.
- Assurance-prêts	Couverture de 90% d'un prêt à terme, pour fusion ou acquisitions, moyennant une prime annuelle de 1%.

Admissibilité:

Entreprises de fabrication et de transformation et entreprises qui exercent "certaines activités commerciales".

Remarques particulières:

Zones désignées seulement [Mauricie (Trois-Rivières, Cap- de-la-Madeleine, Grand-Mère, Shawinigan), Bois-Francs (Drummondville, Victoriaville, Princeville et Plessisville), Cantons de l'Est (Sherbrooke, Magog) et Valleyfield].

Fin du programme prévue en 1986.

NOM DU PROGRAMME:

P.P.E.

(Prêts aux petites entreprises)

Organisme responsable:

Banques à charte et institutions prêteuses désignées en vertu de la loi sur les prêts aux petites entreprises

Objectifs du programme:

Faciliter l'octroi de prêts à termes aux nouvelles petites entreprises et à celles déjà existantes.

Forme d'aide et durée:

Prêts à 1% au-dessus du taux de base (prime-rate).
Durée maximale: 10 ans.

Admissibilité:

Entreprises de fabrication, de commerce, de services, de construction, de transports, de communications, d'immobilier et les agents et courtiers d'assurance dont le chiffre d'affaires est inférieur à 1,5 million de dollars.

NOM DU PROGRAMME:

AIDE A L'INVESTISSEMENT MANUFACTURIER

Organisme responsable:

S.D.I. (Société de développement industriel)

Objectifs du programme:

Favoriser les investissements au Québec par des entreprises manufacturières dynamiques ou ayant un projet à contenu technologique important.

Forme d'aide:

Subventions pouvant atteindre 30% du montant des dépenses admissibles (celles-ci incluant notamment les achats de logiciels et de progiciels reliés aux activités de fabrication).

Admissibilité:

Entreprises manufacturières ayant un projet d'investissement en machinerie et équipement d'au moins 50 000 $ ou un projet d'expansion qui représente au moins 10% de la valeur nette des actifs immobilisés situés au Québec.

En plus, les critères spécifiques des entreprises à technologie moderne ou entreprises dynamiques suivants:

ENTREPRISES A TECHNOLOGIE MODERNE:

TECHNOLOGIE MODERNE: Le projet doit utiliser une technologie moderne et engendrer une productivité supérieure à la moyenne de l'ensemble du secteur manufacturier ou de celle de son sous-groupe.

CRITERES DE MARCHÉ: Le bien produit doit présenter des perspectives de vente à l'extérieur du Québec.

Les marchés visés doivent avoir une croissance supérieure à la moyenne de l'ensemble du secteur manufacturier ou ces marchés doivent être importants et insuffisamment desservis par les entreprises manufacturières du Québec.

RETOMBÉES ÉCONOMIQUES: Le projet doit engendrer des retombées économiques pour le Québec, comme la création d'emplois spécialisés ou le développement de la recherche et de l'innovation.

ENTREPRISES DYNAMIQUES

PROPRIÉTÉ DE L'ENTREPRISE: Elle doit être sous le contrôle, à plus de cinquante pour cent (50%), de personnes résidant au Québec.

EXISTENCE DE L'ENTREPRISE: Elle doit avoir oeuvré au Québec de façon continue depuis au moins les trois (3) dernières années dans le même sous-groupe manufacturier.

PRODUIT VISÉ: L'investissement prévu doit viser la fabrication d'un bien de ce sous-groupe ou d'un sous-groupe connexe.

NOM DU PROGRAMME:

FINANCEMENT DES ENTREPRISES MANUFACTURIÈRES

Organisme responsable:

S.D.I. (Société de développement industriel)

Objectifs du programme:

Favoriser l'expansion des entreprises et leur assurer l'obtention du capital de risque.

Forme d'aide:

Volet I: Prêt au taux du marché pour un maximum de 15 ans.
Garantie de prêt jusqu'à concurrence de 80% de la perte du prêteur.
Honoraire de 1%.

Volet II: Acquisition d'actions;
Avance de la S.D.I. à titre d'actionnaire;
Prêt convertible en actions.

Admissibilité:

Volet I: Entreprises manufacturières ne pouvant obtenir d'aide auprès des institutions financières privées, plus les critères suivants:

. Les mises de fonds des actionnaires ou des propriétaires doivent être adéquates.

. Lorsqu'il s'agit d'une nouvelle implantation, la production au Québec des biens que fabrique l'entreprise doit être insuffisante par rapport au marché québécois ou offrir de bonnes perspectives.

. Les perspectives financières de l'entreprise doivent assurer le remboursement de l'aide.

Volet II: Entreprises manufacturières qui fabriquent des biens dont la production intérieure est insuffisante par rapport au marché québécois. Les biens doivent également être de conception nouvelle et fabriqués selon des méthodes modernes de production. Les perspectives de croissance doivent être importantes et continues.

NOM DU PROGRAMME:

AIDE A L'INVESTISSEMENT POUR LES LABORATOIRES DE RECHERCHE

Organisme responsable:

S.D.I. (Société de développement industriel)

Objectifs du programme:

Aider financièrement les entreprises qui exploitent un laboratoire de recherche dans des domaines de technologie nouvelle.

Forme d'aide:

Subvention pouvant atteindre 30% du montant des dépenses admissibles (celles-ci incluant notamment les achats de logiciels et de progiciels reliés aux activités de recherche).

Admissibilité:

Laboratoires de recherche qui ont un projet d'investissement en machinerie et équipement d'au moins 100 000 $ ou 10% de la valeur nette de ses actifs immobilisés situés au Québec, plus les critères suivants:

ACTIVITES DE RECHERCHE APPLIQUEE: Le projet de recherche doit viser la création ou l'amélioration d'un bien ou d'un service destiné à des fins commerciales.

TECHNOLOGIE MODERNE: Le projet doit impliquer les plus récents outils techniques disponibles dans le domaine concerné. Le laboratoire, suite au projet, devra disposer d'une équipe à plein temps comprenant au moins un professionnel diplômé, un technicien et une personne de soutien.

CRITÈRES DE MARCHÉ: Suite au projet, les services ou les biens résultant de la recherche doivent présenter des perspectives de vente à l'extérieur du Québec.

RETOMBÉES ÉCONOMIQUES: Le projet doit comporter des retombées économiques pour le Québec dans deux des trois éléments suivants:

- la création d'emplois spécialisés;
- un caractère novateur des services ou des biens en comparaison avec d'autres produits semblables au Québec;
- un impact significatif sur la croissance d'autres entreprises québécoises.

NOM DU PROGRAMME:

PROGRAMME DE FINANCEMENT DES ENTREPRISES

Organisme responsable:

S.D.I. (Société de développement industriel)

Objectifs du programme:

Permettre d'accroître les emplois dans les secteurs manufacturier, touristique et tertiaire moteur:

- en accélérant l'investissement;
- en améliorant l'utilisation de la capacité de production;
- en facilitant les démarrages de nouvelles entreprises.

Forme d'aide et durée:

Garantie de prêt et protection contre la hausse des taux d'intérêt:

- garantie des 2/3 de la perte (maximum 5 ans);

- remboursement des 3/4 de l'excédent d'intérêts engendré par la fluctuation des taux, moyennant une prime unique équivalent à 1% du prêt.

Admissibilité:

- Entreprises manufacturières (au moins 25%);
- Entreprises de recyclage;
- Entreprises du secteur touristique;
- Entreprises du secteur tertiaire moteur.

Conditions:

- Avoir obtenu une rentabilité positive avant amortissement au cours des trois dernières années sur une base cumulative ou depuis le début de ses activités si l'entreprise existe depuis moins de trois ans, ou avoir réalisé des profits avant amortissement au cours de l'une des trois années.

- Démontrer que l'ensemble de la dette à terme proforma de l'entreprise (y compris l'aide financière demandée) n'excède pas quatre fois l'avoir net tangible des actionnaires ou des propriétaires.

- Soumettre un plan d'action acceptable à la SDI.

Remarques particulières:

Le secteur du tertiaire moteur comprend les entreprises admissibles suivantes:

- laboratoires de recherche;
- services de conception et de design industriel;
- services informatiques;
- fabricants de logiciels et de progiciels;
- services d'ingénieurs conseils ou autres services techniques aux entreprises en rapport avec un projet à l'exportation.

NOM DU PROGRAMME:

B.F.D.

(Banque fédérale de développement)

Organisme responsable:

B.F.D.

Objectifs du programme:

Favoriser et faciliter la création et l'expansion des entreprises commerciales et industrielles, par des services financiers et des services de gestion.

Forme d'aide:

- Réduction des taux d'intérêt;
- prêts à termes à taux fixes et flottants;
- garanties de prêts;
- participation au capital-actions;
- information personnalisée sur les programmes des différents paliers de gouvernement;
- cliniques, séminaires et cours de formation en gestion;
- consultation en gestion.

Admissibilité:

Toutes les entreprises canadiennes ne pouvant se procurer des fonds ailleurs à des conditions raisonnables.

NOM DU PROGRAMME:

CRÉDIT D'IMPOT A L'INVESTISSEMENT

Organisme responsable:

Revenu Canada

Objectifs du programme:

Favoriser les régions touchées par les disparités économiques en réduisant le coût de certaines dépenses en immobilisation.

Forme d'aide:

Crédit d'impôt de 7 à 50% des coûts admissibles selon la région.

Admissibilité:

Entreprises de fabrication et de transformation et de certains services primaires.

NOM DU PROGRAMME:

DÉDUCTION POUR AMORTISSEMENT ACCÉLÉRÉ

Organismes responsables

Revenu Canada
Ministère du Revenu du Québec

Objectifs du programme:

Favoriser l'investissement dans certaines catégories de biens.

Forme d'aide et durée:

50% du coût initial peut être déduit la première année et le solde l'année subséquente.

Admissibilité:

Entreprises de fabrication.

NOM DU PROGRAMME:

D.A.P.E.

(Déductions accordées aux petites entreprises)

Organisme responsable:

Revenu Canada

Objectifs du programme:

Favoriser l'expansion des petites entreprises.

Forme d'aide:

Crédit d'impôt de 21% avec un plafond des affaires de 200 000 $.

Admissibilité:

Sociétés privées sous contrôle canadien.

NOM DU PROGRAMME:

DÉDUCTION A L'ÉGARD DE BÉNÉFICES DE FABRICATION ET DE TRANSFORMATION

Organisme responsable:

Revenu Canada

Objectifs du programme:

Favoriser l'expansion des activités de transformation et de fabrication.

Forme d'aide:

Réduction du taux d'impôt de 5% pour les entreprises ayant droit à la D.A.P.E. et 6% pour les autres.

Admissibilité:

Sociétés privées sous contrôle canadien, ayant des activités de fabrication.

NOM DU PROGRAMME:

ALLOCATION POUR STOCKS

Organisme responsable:

Revenu Canada

Objectifs du programme:

Favoriser la constitution d'inventaires et par conséquent la production.

Forme d'aide:

Déduction de 3% du montant des stocks admissibles.

Admissibilité:

Sociétés privées sous contrôle canadien, appelées à constituer des stocks.

1.4 PROGRAMMES CONCERNANT LA COMMERCIALISATION (MARCHÉS INTÉRIEUR ET EXTÉRIEUR)

Liste des programmes

PROGRAMME	RESPONSABLE
P.D.I.R. (Programme de développement industriel et régional)	Ministère de l'Expansion industrielle régionale du Canada
P.D.M.E. (Programme de développement des marchés d'exportation)	Ministère des Affaires extérieures du Canada via les bureaux régionaux du MEIR
S.E.E. (Société pour l'expansion des exportations)	S.E.E.
A.C.D.I. (Agence canadienne de développement international)	A.C.D.I.
AIDE A L'EXPORTATION	Société de développement industriel du Québec (S.D.I.)
AIDE A L'INDUSTRIE ÉLECTRONIQUE	Société de développement industriel du Québec (S.D.I.)
A.P.E.X. (Aide à la promotion des exportations)	Ministère du Commerce extérieur du Québec
ACTIM-MCE	Ministère du Commerce extérieur du Québec
PROGRAMME POUR L'ACCUEIL D'ACHETEURS ÉTRANGERS	Ministère du Commerce extérieur du Québec

NOM DU PROGRAMME:

P.D.I.R.

(Programme de développement industriel et régional)

Organisme responsable:

Ministère de l'Expansion industrielle régionale

Objectifs du programme:

Accorder une aide directe aux industries de toutes les régions selon le cycle de mise au point d'un produit ou de l'expansion d'une société, en tenant compte des disparités régionales.

Forme d'aide:

Subventions, contributions remboursables, prêts participatifs, garanties de prêts.

Admissibilité:

Particuliers, associations, sociétés de personnes, coopératives, organismes sans but lucratif.

NOM DU PROGRAMME:

P.D.M.E.

(Programme de développement des marchés d'exportation)

Organisme responsable:

Ministère des Affaires extérieurs via les bureaux régionaux du MEIR.

Objectifs du programme:

Accroître les exportations canadiennes par le partage des coûts d'exploration des marchés étrangers.

Forme d'aide:

- Voyages d'identification des marchés;
- participation à des foires commerciales à l'étranger;
- accueil d'acheteurs étrangers;
- participation à la formation de consortiums d'exportation:

  50% du prix du billet d'avion, plus une allocation journalière de 150 $, plus 50% des coûts imputables à la foire.

- Les demandes inférieures à 1 000 $ ne sont pas prises en considération.

Admissibilité:

Entreprises canadiennes qui fournissent ou fabriquent des produits ou offrent des services à exporter.

NOM DU PROGRAMME:

S.E.E.

(Sociétés pour l'expansion des exportations)

Organisme responsable:

S.E.E.

Objectifs du programme:

Favoriser l'exportation de produits canadiens.

Forme d'aide:

- Jusqu'à 90% des risques commerciaux et politiques causés par les non-paiements;
- garanties aux banques qui accordent des prêts à l'exportateur ou des cautions de bonne fin ou de soumission;
- services de financement jusqu'à 85% de la valeur contractuelle.

Admissibilité:

Entreprises canadiennes qui exportent des produits et services ou qui investissent dans une entreprise commerciale à l'étranger.

NOM DU PROGRAMME:

A.C.D.I.

(Agence canadienne de développement international)

Organisme responsable:

A.C.D.I.

Objectifs du programme:

Encourager et aider le secteur privé canadien à s'établir ou à élargir ses opérations dans les pays en voie de développement.

Forme d'aide:

- Etudes exploratoires (max. 15 000 $);
- études de viabilité (max. 100 000 $);
- études de préparation de projets (jusqu'à 350 000 $);
- subventions pour aider les entreprises à surmonter les problèmes particuliers à une implantation dans un pays en voie de développement;
- subventions pour mettre la technologie canadienne à l'essai et pour l'adapter dans les pays en développement (jusqu'à 75% du coût d'un essai ou d'une démonstration).

Admissibilité:

Les entreprises canadiennes, i.e. les hommes et les femmes d'affaires de même que les entreprises individuelles et les sociétés à responsabilité limitée régies par les lois canadiennes. La préférence sera accordée aux petites et moyennes entreprises.

NOM DU PROGRAMME:

AIDE A L'EXPORTATION

Organisme responsable:

S.D.I. (Société de développement industriel)

Objectifs du programme:

Favoriser l'exportation de biens et de services produits au Québec.

Volet I : Formation de consortiums

Inciter des entreprises à se regrouper afin de promouvoir et de vendre à l'extérieur du Québec des biens et des services produits au Québec.

Volet II: Crédit-implantation

Aider financièrement les entreprises qui désirent s'implanter sur de nouveaux marchés à l'extérieur du Québec.

Volet III: Financement des exportations

Aider financièrement les entreprises qui visent l'obtention d'un contrat majeur à l'extérieur ou qui effectuent des transactions ayant pour objet l'exportation de biens et de services produits au Québec.

Forme d'aide:

Volet I : Acquisition d'actions, prêt convertible en actions ou avances d'actionnaires.

Volet II : 80% des dépenses encourues si le chiffre d'affaires est inférieur à 25 millions de dollars et 50% si supérieur, jusqu'à concurrence de 400 000 $ (ou la valeur nette consolidée) sous forme de prêt au taux du

marché, avec prise en charge des intérêts possibles. Aussi, possibilité d'exemption de 50% du solde en capital à la fin de la période.

Volet III: Prêt, garantie de remboursement d'engagement financier, acquisition d'actions.

Admissibilité:

Les entreprises ayant leur principale place d'affaires au Québec et dont au moins 50% des employés sont canadiens. Elles doivent être en opération depuis au moins deux (2) ans sauf dans le cas de consortiums.

NOM DU PROGRAMME:

AIDE A L'INDUSTRIE ÉLECTRONIQUE

Organisme responsable:

S.D.I. (Société de développement industriel)

Objectifs du programme:

Favoriser le développement de l'industrie électronique en lui facilitant la mise en marché (autant intérieure qu'extérieure) de ses produits fabriqués au Québec.

Forme d'aide:

- Subvention principalement;
- Peut aussi prendre la forme de:
  .. prêt sans intérêt;
  .. acquisition d'actions sans droit de vote;
- Le montant le moins élevé entre 75% des dépenses admissibles encourues OU 10% de l'augmentation de ses ventes de biens électroniques fabriqués au Québec durant le dernier exercice financier OU 200 000 $.

Admissibilité:

PLACE D'AFFAIRES: La principale place d'affaires de l'entreprise, son principal laboratoire de recherche et plus de 50% de ses employés canadiens affectés à une activité de fabrication doivent être situés au Québec.

ACTIVITÉS DE FABRICATION: Depuis au moins deux (2) ans, l'entreprise doit: avoir effectué des ventes de biens électroniques fabriqués au Québec dans une proportion d'au moins 50% de son chiffre d'affaires; OU avoir effectué des ventes de logiciels ou progiciels conçus et développés au Québec dans une proportion d'au moins 30% de son chiffre d'affaires ou pour un montant d'au moins 500 000 $.

PERFORMANCE COMMERCIALE: Ses ventes de biens électroniques fabriqués au Québec doivent avoir augmenté d'au moins 10% au cours du dernier exercice financier.

ACTIVITÉS DE RECHERCHE ET D'INNOVATION: Au cours du dernier exercice, elle doit avoir alloué, pour des activités de recherche et d'innovation au Québec, un montant supérieur à 7% de ses ventes de biens électroniques fabriqués au Québec.

NOMBRE D'EMPLOYÉS: Elle doit avoir à son emploi moins de 500 employés, incluant ceux d'une corporation affiliée située à l'extérieur du Québec.

NOM DU PROGRAMME:

APEX

(Aide à la promotion des exportations)

(Divisé en 2 volets)

Organisme responsable:

Ministère du Commerce extérieur

Objectifs du programme:

Appuyer et multiplier les efforts de pénétration de marchés étrangers par les entreprises québécoises.

1. APEX PROSPECTION

Objectifs du volet:

Permettre aux entreprises de prospecter et de développer de nouveaux marchés pour favoriser les échanges de technologies entre les entreprises québécoises et les entreprises étrangères.

Forme d'aide:

1. Montant maximum de 10 000 $ par foire commerciale;

2. Jusqu'à 5 000 $ par projet de prospection ou d'accords industriels.

Admissibilité:

- Les entreprises incorporées ou enregistrées, les consortiums regroupant des entreprises, les coopératives à vocation commerciale ou industrielle, les agents exportateurs mandatés par des entreprises québécoises admissibles au programme.

Remarques particulières:

- L'entreprise doit être établie au Québec et être en exploitation depuis au moins un an et avoir réalisé au cours de l'année d'exploitation précédant la demande un chiffre d'affaires supérieur à 200 000 $ si elle vise le marché canadien, ou d'au moins 500 000 $ si elle vise un autre marché.

- Les entreprises culturelles et de services de communications qui ont un chiffre d'affaires de 200 000 $ et plus peuvent être admissibles quel que soit le marché visé.

2. APEX MARKETING

Objectifs du volet:

Permettre aux entreprises qui ont identifié un marché d'exportation prometteur de réaliser une analyse de marché et de développer et mettre en place une stratégie de marketing.

Forme d'aide:

1. Pour l'analyse de marché, l'aide financière peut atteindre 5 000 $.

2. Pour la stratégie de développement, l'aide financière peut atteindre 45 000 $.

Admissibilité:

Les entreprises incorporées ou enregistrées, les consortiums formés par ces entreprises, les coopératives à vocation commerciale ou industrielle, les agents exportateurs mandatés par des entreprises québécoises admissibles au programme.

Remarques particulières:

L'entreprise doit être établie au Québec, être en exploitation depuis au moins 18 mois et avoir réalisé l'année précédant la demande un chiffre d'affaires supérieur à 1 000 000 $.

NOM DU PROGRAMME:

ACTIM-MCE

Organisme responsable:

Ministère du Commerce extérieur

Objectifs du programme:

Faciliter la recherche d'un partenaire français pour conclure des accords de coopération industrielle.

Forme d'aide et durée:

Prise en charge de la quasi-totalité des frais (séjour et transport), organisation du séjour.

Admissibilité:

P.M.E. françaises et québécoises à la recherche de partenaires outre-Atlantique.

Remarques particulières:

Programme qui vise surtout les points suivants: fabrication sous licence, création de nouvelles sociétés, implantation de filiales et création de sociétés en coparticipation.

NOM DU PROGRAMME:

PROGRAMME POUR L'ACCUEIL D'ACHETEURS ÉTRANGERS

Organisme responsable:

Ministère du Commerce extérieur

Objectifs du programme:

Promouvoir et faciliter la venue au Québec de missions commerciales d'acheteurs étrangers afin d'orienter leur décision en matière d'achat.

Forme d'aide:

Billet d'avion défrayé par le M.C.E.

Admissibilité:

Entreprises étrangères désireuses d'acheter des biens et services du Québec

1.5 PROGRAMMES CONCERNANT LA GESTION ET LA MAIN-D'OEUVRE (CRÉATION D'EMPLOIS, FORMATION, ETC.)

Liste des programmes

PROGRAMME	RESPONSABLE
CLE (Croissance locale de l'emploi)	Ministère de l'Emploi et de l'Immigration du Canada
ACCÈS CARRIÈRE	Ministère de l'Emploi et de l'Immigration du Canada
PROGRAMME A TRAVAIL PARTAGÉ	Ministère de l'Emploi et de l'Immigration du Canada
SERVICE CONSULTATIF DE LA MAIN-D'OEUVRE	Ministère de l'Emploi et de l'Immigration du Canada
P.E.C.E.C. (Programme expérimental de création d'emplois communautaires)	Office de planification et de développement du Québec (OPDQ)
U.N.I. P.M.E.	Ministère de l'Industrie et du Commerce du Québec
GESTION MARKETING	Ministère de l'Industrie et du Commerce du Québec
OUTIL DE GESTION	Ministère de l'Industrie et du Commerce du Québec
PROGRAMME DE SOUTIEN A L'EMPLOI SCIENTIFIQUE	Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Science et de la Technologie du Québec

PROGRAMME	RESPONSABLE
PROGRAMME D'ÉTUDIANTS, STAGIAIRES EN SCIENCE ET TECHNOLOGIE DANS LES ENTREPRISES	Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Science et de la Technologie du Québec
P.N.F.I. (Programme national de formation industriel)	Ministère de l'Emploi et de l'Immigration du Canada
P.R.E.T. (Programme de retour au travail)	Ministère de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu du Québec
PROTECTION DE L'EMPLOI DANS L'ENTREPRISE	Ministère de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu du Québec

NOM DU PROGRAMME:

CLE

(Croissance locale de l'emploi)

Organisme responsable:

Ministère de l'Emploi et de l'Immigration du Canada

Objectifs du programme:

Stimuler la croissance de l'emploi et le développement local en fonction des besoins propres et des priorités de la collectivité ainsi que des stratégies de développement régional.

Forme d'aide:

Contribution annuelle maximale de 350 000 $ par projet CLE pour la phase opérationnelle et de 50 000 $ pour les projets de planification. Un montant d'au plus 1,5 millions de dollars peut être versé à titre de contribution globale à un projet CLE.

Admissibilité:

Le programme s'applique généralement aux collectivités qui comptent moins de 50 000 habitants et est réservé à des organismes communautaires, des chambres de commerce, des organismes de développement économique et des municipalités.

NOM DU PROGRAMME:

ACCÈS CARRIÈRE

Organisme responsable:

Ministère de l'Emploi et de l'Immigration du Canada

Objectifs du programme:

Accroître les possibilités d'emploi pour certains, notamment pour les jeunes.

Forme d'aide:

Subventions salariales aux employeurs.

Admissibilité:

Tout employeur.

NOM DU PROGRAMME:

PROGRAMME A TRAVAIL PARTAGÉ

Organisme responsable:

Ministère de l'Emploi et de l'Immigration du Canada (Service consultatif de la main- d'oeuvre)

Objectifs du programme:

Éviter les mises à pied dues à la récession.

Forme d'aide:

Diminution des heures de travail par employé et compensation par des prestations d'assurance-chômage.

Admissibilité:

Entreprises en difficulté.

NOM DU PROGRAMME:

SERVICE CONSULTATIF DE LA MAIN-D'OEUVRE (COMITÉ D'ADAPTATION)

Organisme responsable:

Ministère de l'Emploi et de l'Immigration du Canada

Objectifs du programme:

Aider les entreprises et les travailleurs à s'adapter à un bouleversement subi par l'entreprise (changements technologiques, récession, etc.).

Forme d'aide:

Formation d'un comité mixte d'adaptation de la main-d'oeuvre chargé de réaliser des études (financières, marketing, productivité, etc.) visant à solutionner les problèmes que rencontre l'entreprise. 50 à 60% des déboursés du comité et jusqu'à 75% des déboursés encourus pour l'embauche d'experts.

Admissibilité:

Toutes les entreprises qui subissent un bouleversement et qui se retrouvent en difficulté.

NOM DU PROGRAMME:

P.E.C.E.C.

(Programme expérimental de création d'emplois communautaires)

Organisme responsable:

O.P.D.Q. (Office de planification et de développement du Québec) en collaboration avec le ministère de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu

Objectifs du programme:

Favoriser les investissements créateurs d'emplois, soit par le démarrage d'entreprises nouvelles ou par l'expansion d'entreprises existantes de niveau PME.

Forme d'aide et durée:

Subventions pour les deux premières années d'opération.

Admissibilité:

Entreprises désireuses d'investir dans des projets créant au moins 3 emplois permanents et présentant des chances sérieuses d'autofinancement après deux ans.

NOM DU PROGRAMME:

U.N.I. P.M.E.

Organisme responsable:

Ministère de l'Industrie et du Commmerce

Objectifs du programme:

Promouvoir l'engagement de diplômés d'université et de cégep par la PME québécoise.

Forme d'aide et durée:

Prise en charge de la moitié du salaire d'un(e) diplômé(e) durant sa première année d'embauche, jusqu'à un maximum de:

- 7 000 $ pour un(e) diplômé(e) de niveau collégial (DEC);
- 10 000 $ pour un(e) diplômé(e) universitaire de 1er cycle (BAC);
- 12 000 $ pour un(e) diplômé(e) universitaire de 2e cycle (maîtrise) ou 3e cycle (Ph.D).

Admissibilité:

Entreprises manufacturières oeuvrant au Québec.

NOM DU PROGRAMME:

GESTION MARKETING

Organisme responsable:

Ministère de l'Industrie et du Commerce

Objectifs du programme:

Développer et améliorer la fonction marketing au sein de la PME manufacturière de façon à favoriser la rentabilité de l'ensemble de ses activités de production et à renforcer sa position concurrentielle sur les marchés intérieurs et étrangers.

Forme d'aide et durée:

Volet A: Étude de marché: subvention égale à 60% des dépenses jugées admissibles jusqu'à un maximum annuel de 15 000 $.

Volet B: Mise au point d'une structure organisationnelle en marketing: subvention égale à 60% des dépenses jugées admissibles jusqu'à un maximum annuel de 15 000 $.

Volet C: Conception de matériel publicitaire: subvention égale à 40% des dépenses jugées admissibles jusqu'à un maximum annuel de 10 000 $.

Dans le cas où la même entreprise bénéficierait de plus d'un volet du programme, la contribution maximale serait de 25 000 $.

Admissibilité:

Entreprises manufacturières oeuvrant au Québec.

NOM DU PROGRAMME:

OUTIL DE GESTION

(Des compétences au service des PME)

Organisme responsable:

Programme conçu par le MIC, budget en provenance du MIC, programme administré par certaines universités québécoises.

Objectifs du programme:

Promouvoir l'engagement temporaire de diplômés universitaires et collégiaux afin que ceux-ci mettent en oeuvre un outil de gestion pour la PME.

VOLET A: Aide à la gestion dans le domaine de l'administration de la commercialisation, de la comptabilité, etc.

VOLET B: Aide à la gestion scientifique et technologique (projets de R et D dans le domaine de l'innovation technologique).

Forme d'aide et durée:

Salaire du diplômé entièrement défrayé jusqu'à concurrence de:

- 220 $ par semaine pour un(e) diplômé(e) collégial (e);
- 250 $ par semaine pour un(e) diplômé(e) universitaire de 1er cycle;
- 270 $ par semaine pour un(e) diplômé(e) universitaire de 2e cycle;

Pour une période pouvant aller jusqu'à 20 semaines.

Admissibilité:

Conditions d'admissibilité spécifiques au volet A: entreprises manufacturières (de 5 à 500 employés), hôtelières (de 20 à 200 chambres) ou commerciales (de 20 à 200 employés).

Conditions d'admissibilité spécifiques au volet B: entreprises manufacturières (de 5 à 500 employés), entreprises privées du secteur tertiaire moteur technologique (services informatiques, centre de R et D industrielle, laboratoires de recherche scientifique et technologique, etc.) (de 5 à 250 employés).

Remarques particulières:

Programme qui pourrait s'avérer utile surtout dans son volet B. Ce programme demeure toutefois un programme de création temporaire d'emploi. Le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Science et de la Technologie annonce également ce programme (volet B) sous le vocable "Programme de création d'emplois en entreprises pour des diplômés en science et en technologie".

NOM DU PROGRAMME:

PROGRAMME DE SOUTIEN A L'EMPLOI SCIENTIFIQUE

Organisme responsable

Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Science et de la Technologie

Objectifs du programme:

Créer des emplois pour chercheurs dans les universités et voir à l'insertion dans les entreprises et les centres de recherche de professionnels et techniciens en R et D industrielle.

Forme d'aide et durée:

Pour le volet industriel: allocation de 70% du salaire de base la première année, et 30% pour la seconde.

Admissibilité:

Pour le volet industriel: entreprises du secteur industriel ou celui des services, et les centres de recherche non universitaires.

Remarques particulières:

Seul le volet industriel est pertinent. On prévoit créer 240 emplois pour la période 1983-1986.

NOM DU PROGRAMME:

PROGRAMME D'ÉTUDIANTS, STAGIAIRES EN SCIENCE ET TECHNOLOGIE DANS LES ENTREPRISES

Organisme responsable:

Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Science et de la Technologie et Service de placement étudiant

Objectifs du programme:

Contribuer à l'apprentissage pratique des étudiants, inciter les entreprises à l'utilisation accrue de compétences scientifiques, créer des opportunités d'emploi pour les étudiants au terme de leurs études.

Forme d'aide et durée:

Subventions salariales de 150 $ par semaine par emploi pour 12 à 14 semaines. Subvention maximum par employeur 75 000 $ et salaire maximum 225 $ par semaine.

Admissibilité:

Entreprises de services à l'industrie (génie-conseil, informatique, etc.).

NOM DU PROGRAMME:

P.N.F.I.

(Programme national de formation industrielle)

Le P.N.F.I. se subdivise en deux volets (1)

Organisme responsable:

Ministère de l'Emploi et de l'Immigration

Objectifs du programme:

Combler les pénuries de travailleurs qualifiés sur le marché du travail, permettre aux entreprises d'accroître leur productivité en permettant aux employés d'améliorer leur compétence et enfin faciliter l'adaptation des travailleurs aux changements technologiques.

Remarques particulières:

Le P.N.F.I. est un programme conjoint, fédéral-provincial. Les programmes de formation sont en effet sujets à l'approbation du gouvernement provincial par l'intermédiaire du M.M.S.R. et sont administrés par la Commission de formation professionnelle. Les subventions s'accordent par l'entremise de contrats entre les entreprises et le ministère de l'Emploi et de l'Immigration.

---

(1) Les deux volets se subdivisent en sous-programmes: PNFI CBS (clients (employés) à besoins spéciaux) et FFONT (formation des femmes à des occupations non traditionnelles).

NOM DU PROGRAMME:

P.N.F.I. (suite)

1. F.I.G. (Formation industrielle générale)

2. F.M.P.M.S. (Formation dans les métiers en pénurie de main-d'oeuvre spécialisée)

Objectifs du programme:

1. Aider les employeurs à trouver les travailleurs dont ils ont besoin dans les professions de spécialisation moyenne et de haute spécialisation, former les travailleurs adultes qui se heurtent à de graves problèmes au niveau de l'emploi.

2. Encourager l'industrie à perfectionner et à accroître la formation des travailleurs dans des professions hautement spécialisées, souffrant d'une pénurie chronique.

Forme d'aide et durée:

1. Remboursement en partie ou en totalité des frais de formation et % du salaire de l'employé en formation (de 50 à 100%, maximum 250 $). Durée minimale: 90 heures; durée maximale: 52 semaines. Maximum par employeur 500 000 $ par année financière.

2. Remboursement en partie ou en totalité des frais de formation et % du salaire de l'employé en formation (de 50 à 100%) pour la moitié ou la totalité de la période selon le sous-programme. Durée minimale: 52 semaines; durée maximale: 104 semaines. Maximum 500 000 $ par employeur par année financière.

Admissibilité:

Pour le F.I.G.: toutes les entreprises

Pour le F.M.P.M.S.: toutes les entreprises

NOM DU PROGRAMME:

P.R.E.T.

(Programme de retour au travail)

Organisme responsable:

Ministère de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du Revenu

Objectifs du programme:

Faciliter l'intégration permanente au marché du travail de personnes en difficultés.

Forme d'aide et durée:

Subvention aidant à couvrir une partie du salaire (50%) des personnes employées pendant un maximum de 52 semaines.

Admissibilité:

Toutes les entreprises oeuvrant au Québec.

NOM DU PROGRAMME:

PROTECTION DE L'EMPLOI DANS L'ENTREPRISE

Organisme responsable:

Ministère de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du Revenu

Objectifs du programme:

Prévenir les licenciements collectifs dans les entreprises et s'assurer une meilleure stabilité de l'emploi.

Forme d'aide:

Aide financière et expertise technique aux comités de protection de l'emploi.

Admissibilité:

Toute entreprise au prise avec des licenciements collectifs ou partiels; ou ayant des difficultés susceptibles d'avoir un impact sur l'emploi.

SECTION 2

ENTENTE AUXILIAIRE CANADA-QUÉBEC SUR LE DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES DE COMMUNICATION

Canada

ENTENTE AUXILIAIRE CANADA-QUÉBEC
SUR LE DÉVELOPPEMENT DES
ENTREPRISES DE COMMUNICATION

Québec

CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ DES PROJETS AUX PROGRAMMES

Pour être admissibles à une contribution financière en vertu de l'Entente auxiliaire CANADA-QUÉBEC sur le développement des entreprises de communication, le projet soumis doit répondre aux impératifs suivants:

1. Les projets peuvent être du domaine privé ou public. Les organismes du secteur public et les centres de formation devront obligatoirement s'associer à l'entreprise privée pour soumettre des projets. C'est l'entreprise qui présentera le projet.

2. Les projets soumis dans le cadre de l'entente auxiliaire CANADA-QUÉBEC sur le développement des entreprises de communication doivent d'abord obligatoirement répondre à deux objectifs poursuivis par l'entente et convenus par les deux gouvernements:

   A) Stimuler les investissements des entreprises du secteur des communications afin d'augmenter leur production globale et d'améliorer leur productivité

   ET

   B) Encourager la création d'emplois dans des catégories professionsionnelles reliées au domaine ou permettre la formation ou le recyclage des travailleurs oeuvrant dans le secteur des communications.

3. Les projets doivent ensuite répondre à l'un des objectifs suivants:

   C) Encourager la recherche ou stimuler l'innovation technologique dans le secteur des communications

   OU

   D) Soutenir l'exploitation, le développement et la commercialisation des biens et services des entreprises.

4. Les projets doivent s'inscrire à l'intérieur de l'un ou l'autre des volets ou programmes de l'entente et répondre aux objectifs spécifiques:

ENTENTE AUXILIAIRE CANADA-QUÉBEC
SUR LE DÉVELOPPEMENT DES
ENTREPRISES DE COMMUNICATION

VOLET I- FONDS SPÉCIAL D'INITIATIVES DE COMMUNICATION (ÉTUDES DE FAISABILITÉ, PRÉ-FAISABILITÉ, PROJETS PILOTES...)

VOLET II- DÉVELOPPEMENT ET COMMERCIALISATION DES CONTENUS ET DES LOGICIELS

-A- DÉVELOPPEMENT, COMMERCIALISATION ET DISTRIBUTION DE LA PROGRAMMATION EN LANGUE FRANÇAISE (RADIO-TÉLÉ- DIFFUSION, PRODUITS AUDIOVISUELS ET NOUVEAUX SERVICES)

-B- DÉVELOPPEMENT ET COMMERCIALISATION DES BANQUES DE DONNÉES ET DES LOGICIELS

VOLET III- DÉVELOPPEMENT ET AMÉLIORATION DES TECHNOLOGIES, DES INFRASTRUCTURES ET DES SERVICES DE COMMUNICATION

-A- DÉVELOPPEMENT DES TECHNOLOGIES ET DES INFRASTRUCTURES DE COMMUNICATION

-B- DÉVELOPPEMENT DE L'INFORMATISATION DES ENTREPRISES DE COMUNICATION

5. L'entreprise doit avoir une place d'affaires au Québec.

ENTENTE AUXILIAIRE CANADA-QUÉBEC
SUR LE DÉVELOPPEMENT DES
ENTREPRISES DE COMMUNICATION

CRITÈRES DE SÉLECTION DES PROJETS

Lors de la sélection des projets qui feront l'objet de financement en vertu de l'Entente auxiliaire CANADA-QUÉBEC sur le développement des entreprises de communication, le Comité de gestion considèrera, règle générale, les éléments suivants:

1. L'entreprise doit démontrer que le projet qu'elle présente assure des retombées économiques au Québec; que le produit ou le service sera développé au Québec; que l'industrie québécoise sera favorisée dans l'achat d'équipements et de logiciels; que le projet encourage la création d'emploi.

2. Le projet doit, autant que possible, présenter un aspect original ou innovateur; offrir des chances d'avenir; favoriser la création de nouveaux marchés ou l'expansion des marchés existants.

3. Le Comité de gestion de l'Entente tiendra compte dans la sélection des projets:

   - de la participation financière du requérant au projet faisant l'objet d'une demande de contribution financière;

   - de la contribution financière déjà accordée à une entreprise ou à ses filiales en vertu de la présente entente pour d'autres projets;

   - de toutes formes d'aide financière accordée au projet et provenant des autres ministères et organismes publics et para-publics des gouvernements fédéral et québécois.

4. Le Comité de gestion considèrera prioritairement les projets présentés par des entreprises de communication en opération au moment de la demande d'aide financière.

5. Pour les projets présentés dans le cadre des programmes A et B des volets II et III, le Comité de gestion considèrera prioritairement:

   a) les projets dont la demande de contribution financière dépasse 500 000 $;

   b) les projets soutenant la commercialisation des biens et des services des entreprises sur les marchés d'exportation.

ENTENTE AUXILIAIRE CANADA-QUÉBEC
SUR LE DÉVELOPPEMENT DES
ENTREPRISES DE COMMUNICATION

OBJECTIFS SPÉCIFIQUES PAR PROGRAMME

ENTENTE AUXILIAIRE CANADA-QUÉBEC
SUR LE DÉVELOPPEMENT DES
ENTREPRISES DE COMMUNICATION

VOLET I - FONDS SPÉCIAL D'INITIATIVES DE COMMUNICATION

Les fonds financés dans le cadre de ce volet pourront prendre les formes suivantes:

- Études de planification
- Études de pré-faisabilité technique ou économique
- Études de faisabilité technique ou économique
- Études de possibilités de commercialisation
- Projets pilotes

Ces études devront porter sur des projets susceptibles de faire progresser le secteur québécois des Communications. Elles devront, de plus, prendre en compte les objectifs généraux de l'Entente.

ENTENTE AUXILIAIRE CANADA-QUÉBEC
SUR LE DÉVELOPPEMENT DES
ENTREPRISES DE COMMUNICATION

VOLET II **DÉVELOPPEMENT ET COMMERCIALISATION DES CONTENUS ET DES LOGICIELS**

Programme II-A Développement, commercialisation et distribution de la programmation en langue française

Les projets financés dans le cadre de ce programme devront, en plus de répondre à au moins trois des objectifs généraux de l'entente, poursuivre deux des objectifs spécifiques suivants:

1. Développer des contenus ou documents audiovisuels en langue française

2. Commercialiser les contenus ou documents audiovisuels tant sur les marchés canadien et québécois que sur les marchés internationaux

3. Distribuer les contenus ou documents audiovisuels tant sur les marchés canadien et québécois que sur les marchés internationaux

4. Favoriser le développement de compétences, de services et d'application des contenus ou documents audiovisuels en langue française

Les projets couverts par ce programme sont des domaines suivants:

- radiotélédiffusion;

- production vidéo;

- représentations incluant l'animation vidéo et autres dispositifs d'imageries électroniques;

- nouveaux services commerciaux de médiatique en langue française incluant les services non programmés, le vidéotex, le télétext, les services d'information directe, le télé-enseignement, etc.

ENTENTE AUXILIAIRE CANADA-QUÉBEC
SUR LE DÉVELOPPEMENT DES
ENTREPRISES DE COMMUNICATION

VOLET II **DÉVELOPPEMENT ET COMMERCIALISATION DES CONTENUS ET DE LES LOGICIELS**

Programme II-B Développement et commercialisation des banques de données et des logiciels

Les projets financés dans le cadre de ce programme devront, en plus de répondre à au moins trois objectifs généraux de l'entente, poursuivre deux des objectifs spécifiques suivants:

1. Développer et mettre au point des banques de données, des logiciels, des systèmes ou des services qui rendent disponibles l'information électronique à ses utilisateurs

2. Commercialiser ces produits ou services sur les marchés québécois, canadiens ou internationaux

3. Distribuer ces produits ou services sur les marchés québécois, canadiens ou internationaux

et deux des objectifs spécifiques suivants:

4. Développer une expertise-conseil et une famille de nouveaux produits aptes à conquérir une part des marchés internationaux

5. Démontrer le savoir-faire canadien et québécois dans le domaine des nouveaux systèmes de communication

6. Renforcer l'infrastructure des industries de l'information électronique et des logiciels

7. Favoriser le développement et l'acceptation des normes et des protocoles d'origine canadienne

8. Favoriser le développement de produits concurrents en vue de remplacer les importations de logiciels et de banques de données par des produits québécois

ENTENTE AUXILIAIRE CANADA-QUÉBEC
SUR LE DÉVELOPPEMENT DES
ENTREPRISES DE COMMUNICATION

VOLET III **DÉVELOPPEMENT ET AMÉLIORATION DES TECHNOLOGIES DES INFRASTRUCTURES ET DES SERVICES DE COMMUNICATION**

Programme III-A Développement des technologies et des infrastructures de communication

Les projets financés dans le cadre de ce programme devront, en plus de répondre à au moins trois des objectifs généraux de l'entente, poursuivre deux des objectifs spécifiques suivants:

1. Promouvoir la recherche et le développement dans le domaine des nouvelles techniques de communication

2. Mettre en place des infrastructures supplémentaires de communication là où le besoin s'en fait sentir en vue d'améliorer la productivité ou la performance des entreprises de communication

3. Développer une expertise-conseil et une famille de nouveaux produits aptes à conquérir une part des marchés internationaux

4. Démontrer le savoir-faire canadien et québécois dans le domaine de nouveaux systèmes de communication.

5. Stimuler et accélérer le développement de nouveaux services et des services perfectionnés

ENTENTE AUXILIAIRE CANADA-QUÉBEC
SUR LE DÉVELOPPEMENT DES
ENTREPRISES DE COMMUNICATION

VOLET III **DÉVELOPPEMENT ET AMÉLIORATION DES TECHNOLOGIES, DES INFRASTRUCTURES ET DES SERVICES DE COMMUNICATION**

Programme III-B Développement de l'informatisation des entreprises de communication

Les projets financés dans le cadre de ce programme devront, en plus de répondre à au moins trois des objectifs généraux de l'entente, poursuivre deux des objectifs spécifiques suivants:

1. Acquérir de nouveaux logiciels, équipements ou outils informatiques adaptés aux besoins de l'entreprise de communication qui lui permettent d'augmenter sa productivité, d'accroître sa capacité de soutenir la concurrence et d'améliorer la qualité de ses produits et services

2. Profiter des avis d'experts-conseils pour effectuer des études d'implantation ou de faisabilité portant sur l'informatisation de l'entreprise de communication

SECTION 3

COORDONNÉES DES PRINCIPAUX ORGANISMES DISPENSATEURS D'AIDE

ORGANISMES FÉDÉRAUX

Ministère de l'Expansion industrielle régionale (MEIR)

Québec:
220, Grande-Allée Est, suite 820
Québec (Québec)
G1R 2J2
Tél.: (418) 648-4826

Montréal:
Tour de la Bourse
800, Place Victoria
Suite 4328
Montréal
H4Z 1E8
Tél.: (514) 283-6712

Alma:
170, av. Saint-Joseph Sud
Alma (Québec)
G8B 3E8
Tél.: (418) 681-3084

Rimouski:
180, rue des Gouverneurs
3e étage
Rimouski (Québec)
G5L 8G1
Tél.: (418) 722-3282

Val d'Or:
888, 3e Avenue
Suite 302
Place du Québec
Val d'Or (Québec)
J9P 5E6
Tél.: (819) 825-5260

Sherbrooke*:
1335, rue King Ouest
Suite 303
Sherbrooke (Québec)
J1J 2B8
Tél.: (819) 565-4713

* Répondent également pour le programme de l'OCRI.

Trois-Rivières*: 225, rue des Forges
Suite 206
Trois-Rivières (Québec)
G9A 2G7
Tél.: (819) 374-5544

Drummondville*: Place du Centre
150, rue Marchand
Pièce 502
Drummondville (Québec)
J2C 4N1
Tél.: (819) 478-3333

Valleyfield*: 85, rue Champlain
Valleyfield (Québec)
J6T 1W4
Tél.: (514) 371-0611

Ministère de l'Emploi et de l'Immigration

Bureau principal:

Hull: Place du Portage
Hull (Québec)
K1A 0J9
Tél.: (819) 994-4005

Service consultatif de la main-d'oeuvre du Canada:

Québec: 410, boul. Charest Est
Québec (Québec)
G1K 8G3
Tél.: (418) 648-3760

Montréal: 305, boul. Dorchester Ouest
10e étage
Montréal (Québec)
H2Z 1X1
Tél.: (514) 283-5910

Programme national de formation industrielle (PNFI):

Québec: 410, boul. Charest Est
Québec (Québec)
G1K 8G3
Tél.: (418) 648-3801

Montréal: 550, rue Sherbrooke Ouest
Montréal (Québec)
H3A 1B9
Tél.: (514) 283-4607

* Répondent également pour le programme de l'OCRI.

Revenu Canada

Montréal:
Immeuble du Revenu national
305, boul. Dorchester Ouest
Montréal (Québec)
H2Z 1A6
Tél.: (514) 283-5300

Québec:
165, rue Dorchester Sud
Québec (Québec)
G1K 7G3
Tél.: (418) 648-3180

Sherbrooke:
50, rue Couture
Sherbrooke (Québec)
G1K 7L3
Tél.: (819) 694-3180

Rouyn:
11, rue du Terminus Est
Rouyn (Québec)
J9X 3B5
Tél.: (819) 764-5171

Ministère des Communications du Canada (MCC)

Télidon - Programme de médiatisation des contenus:

Immeuble Journal Sud
365, avenue Laurier Ouest
Ottawa (Ontario)
K1A 0C8
Tél.: (613) 995-4376

Pour l'entente auxiliaire Canada-Québec sur le développement des entreprises de communication:

Monsieur André McArdle
Directeur liaison Est aux relations fédérales-provinciales
295, rue Saint-Paul Est
Montréal (Québec)
H2Y 1M1

Ministère des Approvisionnements et des Services du Canada

Centre des Sciences
Place du Portage
Hull (Québec)
K1A 0S5
Tél.: (819) 997-7480

Centre national de recherche (CNR)

Montréal:
2535, boul. Cavendish
Suite 215
Montréal (Québec)
H4B 2Y5
Tél.: (514) 482-0651

Québec:
333, rue Franquet
C.P. 9038
Sainte-Foy (Québec)
G1V 4C7
Tél.: (418) 694-3419

Office canadien pour un renouveau industriel (OCRI)*

Montréal:
800, boul. Dorchester Ouest
C.P. 1510, Succursale "B"
Montréal (Québec)
H3B 3L2
Tél.: (514) 283-3361

* Les bureaux régionaux du MEIR de Sherbrooke, Trois-Rivières, Drummondville et Valleyfield répondent également pour ce programme.

Société pour l'expansion des exportations (S.E.E.)

800, Place Victoria
Pièce 2274
C.P. 124
Succursale Tour de la Bourse
Montréal (Québec)
H4Z 1C3
Tél.: (514) 878-1881

Banque fédérale de développement (B.F.D.)

Montréal:
800, Place Victoria, pièce 1008
Montréal (Québec)
H4Z 1C8
Tél.: (514) 283-3657

Québec: 871, Chemin Saint-Louis
Québec (Québec)
G1S 1C1
Tél.: (418) 648-3942

La BFD possède également des succursales dans les villes suivantes: Sept-Iles, Rimouski, Chicoutimi, Lévis, Trois-Rivières, Drummondville, Sherbrooke, Granby, Valleyfield, Lasalle, Laval, Saint-Laurent, Saint-Léonard, Saint-Jérôme, Rouyn-Noranda, Longueuil et Hull.

Agence canadienne de développement international (ACDI)

200, Promenade du Portage
Hull (Québec)
K1A 0G4
Tél.: (819) 997-7901

ORGANISMES PROVINCIAUX

Ministère de l'Industrie et du Commerce

Montréal: 770, rue Sherbrooke Ouest
19e étage
Montréal (Québec)
H3A 1G1
Tél.: (514) 873-5581

Québec: 710, Place d'Youville
Bureau 1.03
Québec (Québec)
G1R 4Y4
Tél.: (418) 643-8993

Beauce: 11535, 1re Avenue
Bureau 504
Saint-Georges-Est (Québec)
G5V 2C7
Tél.: (418) 228-9537

Baie-Comeau Centre commercial Laflèche
625, boul. Laflèche
Baie-Comeau (Québec)
G5C 1C5
Tél.: (418) 589-5715

Hull:	Place du Centre Edifice Jos Montferrand, 6e étage 170, rue Hôtel de Ville Hull (Québec) J8X 4C2 Tél.: (819) 771-6239
Jonquière:	Édifice Marguerite Belley 3950, boul. Harvey 4e étage, bureau E Jonquière (Québec) G7X 8L6 Tél.: (418) 547-9336
Laval:	1435, boul. Saint-Martin Ouest Bureau 505 Chomedey, Laval (Québec) H7S 2C6 Tél.: (514) 668-6535
Longueuil:	Edifice Montval, bureau 104 201, Place Charles Lemoyne Longueuil (Québec) J4K 2T5 Tél.: (514) 873-4446
Montmagny:	68, rue du Palais de Justice Montmagny (Québec) G5V 1P5 Tél.: (418) 248-3331
New-Carlisle:	Rue de l'Église New-Carlisle, Bonaventure (Québec) G0C 1Z0 Tél.: (418) 752-2220
Noranda:	180, boul. Rideau, bureau 220 Noranda (Québec) J9X 1N9 Tél.: (819) 762-0865
Rimouski:	337, rue Moreault Rimouski (Québec) G5L 1P4 Tél.: (418) 722-3577

Saint-Jérôme: Édifice administratif, bureau 402
85, rue De Martigny Ouest
Saint-Jérôme, Terrebonne (Québec)
J7Y 3R8
Tél.: (514) 436-6331

Sherbrooke: 740, rue Galt Ouest
Bureau 303
Sherbrooke (Québec)
J1H 1Z3
Tél.: (819) 565-0205

Trois-Rivières: Édifice Capitanal
100, rue Laviolette, 3e étage
Trois-Rivières (Québec)
G9A 5S9
Tél.: (819) 379-6776

Victoriaville: Édifice Provincial
62, rue Saint-Jean-Baptiste
Victoriaville (Québec)
G6P 4E3
Tél.: (819) 752-9781

Société de développement industriel (SDI)

Montréal: Édifice Tour de la Bourse
C.P. 276
Bureau 4205
Montréal (Québec)
H4Z 1E8
Tél.: (514) 873-4375

Québec: 1126, chemin Saint-Louis
Bureau 700
Québec (Québec)
G1S 1E5
Tél.: (418) 643-5172

Sherbrooke: 740, rue Galt Ouest
Bureau 303
Sherbrooke (Québec)
J1H 1Z3
Tél.: (819) 565-1224

Victoriaville: Édifice Provincial
62, rue Saint-Jean-Baptiste
Victoriaville (Québec)
G6P 4E3
Tél.: (819) 752-4521-22

Jonquière: M.I.C. Centre administratif
4e étage
Boul. Harvey
Jonquière (Québec)
G7X 8L6
Tél.: (418) 547-9771

Trois-Rivières: 100, rue Laviolette
3e étage
Trois-Rivières (Québec)
G9A 5S9
Tél.: (819) 379-3012

Rimouski: 337, rue Moreault
Rimouski (Québec)
G5L 1P4
Tél.: (418) 722-3582

Ministère du Revenu (MRQ)

Montréal: 3, Complexe Desjardins
Montréal (Québec)
H5B 1A4
Tél.: (514) 873-2611

Québec: 3800, rue Marly
Ste-Foy (Québec)
G1X 4A5
Tél.: (418) 659-6500

Ministère des Communications (MCQ)

Direction des programmes
580, Grande-Allée Est
Suite 360
Québec (Québec)
G1R 2K2
Tél.: (418) 643-1965

Pour l'entente auxilaire Canada-Québec sur le développement des entreprises de communication:

Madame Estelle Bouchard
Relations fédérales-provinciales
Direction générale des politiques
580, Grande-Allée Est, suite 440
Québec (Québec)
G1R 2K2
Tél: (418) 643-1903

Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Science et de la Technologie

875, Grande-Allée Est
Édifice H, 3e étage
Québec (Québec)
G1R 4Y8
Tél.: (418) 643-5570

Centre de recherche industrielle du Québec (CRIQ)

Montréal:
245, boul. Hymus
C.P. 570
Pointe-Claire (Québec)
H9R 1G6
Tél.: (514) 694-3330

Québec:
333, rue Franquet
C.P. 9038
Ste-Foy (Québec)
G1V 4C7
Tél.: (418) 659-1550

Ministère du Commerce extérieur (MCE)

Montréal:
770, rue Sherbrooke Ouest
7e étage
Montréal (Québec)
H3A 1G1
Tél.: (514) 873-5273

Québec:
1041, rue De La Chevrotière
Edifice G, 30e étage
Québec (Québec)
G1R 5E9
Tél.: (418) 643-5275

Office de planification et de développement du Québec (OPDQ)

Montréal:
440, boul. Dorchester Ouest
7e étage
Montréal (Québec)
H2Z 1V7
Tél.: (514) 873-5511

Québec:
Édifice G
Bloc 2, 1er étage
1060, rue Conroy
Québec (Québec)
G1R 5E6
Tél.: (418) 643-4957

Rimouski:
337, rue Moreault
Rimouski (Québec)
G5L 1P4
Tél.: (418) 722-3566

Jonquière:
50, boulevard Harvey
Jonquière (Québec)
G7X 8L6
Tél.: (418) 547-5789

Trois-Rivières:
100, rue Laviolette
3e étage
Trois-Rivières (Québec)
G9A 5S9
Tél.: (819) 379-6617

Sherbrooke:
740, rue Galt Ouest
Bureau 104
Sherbrooke (Québec)
J1H 1Z3
Tél.: (819) 565-8155

Longueuil:
Édifice Montval
201, Place Charles-Lemoyne
3e étage
Longueuil (Québec)
J4K 2T5
Tél.: (514) 873-3604

Saint-Jérôme:
85, rue de Martigny Ouest
5e étage
Saint-Jérôme (Québec)
J7X 3R8
Tél.: (514) 432-3880

Hull: Centre administratif
170, rue Hôtel-de-Ville
Bureau 7.120
Hull (Québec)
J8X 4C2
Tél.: (819) 770-4512

Rouyn-Noranda: 180, boulevard Rideau
Rouyn-Noranda (Québec)
J9X 1N9
Tél.: (819) 762-3561

Hauterive: 625, boulevard Laflèche
Bureau 352
Hauterive (Québec)
G5C 1C5
Tél.: (418) 589-4345

Société de développement des industries de la culture et des communications (SODICC)

801, rue Sherbrooke Est
4e étage
Montréal (Québec)
H2L 1K7
Tél.: (514) 873-7768

Ministère de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu (MMSR)

Pour les programmes P.R.E.T., il suffit de contacter le Centre de travail Québec (C.T.Q.) le plus près.

BIBLIOGRAPHIE

AIDE (Assistance et Information pour le Développement de l'Entreprise) Banque fédérale de développement, 335 pages, 1984

GUIDE des programmes d'aide offerts aux entreprises québécoises, ministère de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme, Direction générale des services aux entreprises, 1984

Plan de développement 1985-1986 de la Société de développement des industries de la culture et des communications

Politique financière de la Société de développement des industries de la culture et des communications, 1985

Une série de brochures explicatives sur les divers programmes a également été consultée:

- ACTIM-MCE
- AQVIR
- APEX (Aide à la promotion des exportations)
- CLE (Croisance locale de l'emploi)
- PARI (Programme d'aide à la recherche industrielle)
- PDIR (Programme de développement industriel et régional)
- PDME (Programme de développement des marchés d'exportations)
- PPIL (Programme des projets Industries-Laboratoires)
- Programme de coopérative industriel de l'ACDI
- Programme gestion-marketing
- Programme outils de gestion
- Programme UNI-PME